

<https://maupassant.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article3500>



Fonds social lycéen

- Administration -



Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2023

Copyright © Lycées de Fécamp Descartes & Maupassant - Tous droits
réservés

Vous avez des difficultés à payer les frais de scolarité et de vie scolaire de votre enfant ? Une aide financière appelée le fonds social peut vous être attribuée.

Comment en faire la demande ? Téléchargez, complétez et déposez au secrétariat du lycée, sous pli confidentiel, le document joint à cet article.